

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE

Date d'édition :
24 décembre 1952

SECRETARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

État-Major - Bureau ARMET

Grenades anti-personnel

à fusil — Modèle 1952

- A. — De 34 mm - Modèle 1952
- B. — Spéciale de 32 mm - Modèle 1952

GUIDE TECHNIQUE SOMMAIRE

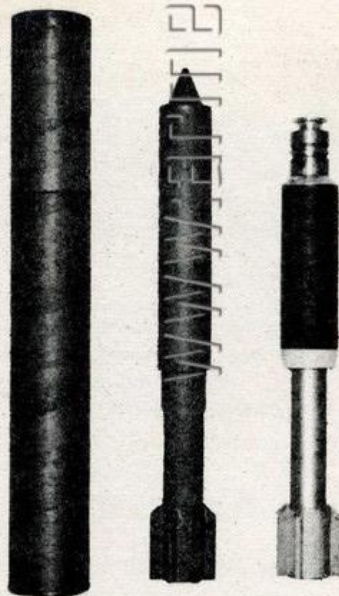
GÉNÉRALITÉS

Les grenades anti-personnel à fusil M¹⁰ 1952 sont des engins à tir courbe utilisés par le personnel des unités d'infanterie.

Elles sont lancées au moyen des fusils de 7,5 ou de 7,62 mm munis d'un manchon de lancement de 22 mm et d'un dispositif spécial de pointage.

Le tir s'effectue à l'aide des cartouches spéciales sans balle.

Chaque grenade, accompagnée de deux cartouches propulsives l'une de 7,5 l'autre de 7,62 mm, est placée dans un container étanche.



Grenades anti-personnel à fusil M¹⁰ 1952
à gauche " spéciale de 32 mm " à droite " de 34 mm "

DESCRIPTION

La grenade anti-persomel à fusil comprend :

- un corps de grenade en tube d'acier standard ;
- un empennage en alliage léger à 8 ailettes ;
- une fusée.

Les cartouches propulsives sans balle de 7,5 et de 7,62 mm sont placées à l'intérieur de l'empennage des grenades.

Les différences entre les grenades de 34 mm M^{le} 1952 et spéciale de 32 mm M^{le} 1952 sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	34 mm M ^{le} 1952	Spéciale de 32 mm M ^{le} 1952
Fermeture du corps à l'avant par	une tête de gaine	un revêtement de charge creuse
Fusée	d'ogive de 19/23 M ^{le} 1939 M 47 à détonateur spécial	de culot de 27/32 M ^{le} 50 spéciale

- 13 -

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Caractéristiques	34 mm M ^{le} 1952	Spéciale de 32 mm M ^{le} 1952
Calibre	34 mm	32 mm
Longueur	266 mm	295 mm
Poids en ordre de tir	530 gr.	505 gr.
Poids d'explosif.	42 gr.	59 gr.

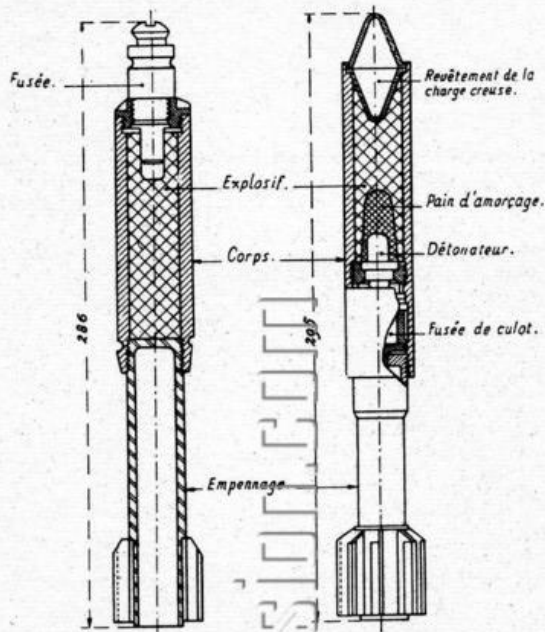
Portée en tir vertical : de 100 à 400 m environ.

Nota : La grenade spéciale de 32 mm perce 50 à 60 mm de blindage à incidence normale, en tir tendu jusqu'à une portée de 150 m.

GRENADES A FUSIL ANTI-PERSONNEL -:- M^{LE} 1952

de 34 mm

spéciale de 32 mm



DISPOSITIFS DE POINTAGE POUR LE TIR DES GRENADES ANTI-PERSONNEL

APPAREILS SPÉCIAUX DE POINTAGE

1) Pour le tir au fusil de 7,5 mm M^{le} 1936-51.

Les fusils M^{le} 1936-51 à manchon de 22 mm, organisés pour le lancement des grenades anti-personnel M^{le} 1952 sont munis d'un dispositif de pointage qui comprend :

- une règle-échelle des portées (graduée de 100 à 400 m) bloquée par ressort à poussoir ;
- une molette de manœuvre ;
- un étrier support avec bouton de débrayage pour la règle ;
- une alidade de visée avec cran de mire et guidon (en position de tir l'alidade est relevée pour que l'angle de la ligne de mire et de l'axe du canon soit de 45° ; dans cette position elle est bloquée par un crantage spécial) ;

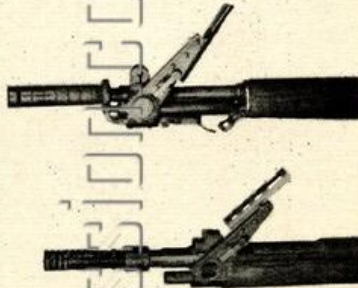
- une grille de visée comportant 4 chevrons :
- 3 pour le tir de la grenade anti-char, marqués 100, 75 et 50 ;
- le 4^e chevron inférieur marqué 120 est utilisé pour le tir tendu de la grenade spéciale de 32 mm M^{le} 1952.

2) Pour le tir au fusil US. Cal. 30 M 1 (7,62 mm) avec manchon M 7.

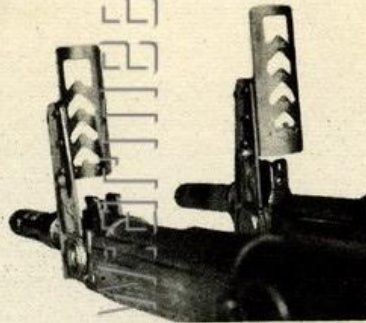
Le manchon M 7 est modifié comme suit :

- une alidade de visée combinée avec une grille est fixée sur le support du manchon. Ce dispositif s'utilise comme celui du fusil M^{le} 1936-51. L'enfoncement de la grenade est repéré à vue par rapport aux stries transversales du manchon. (Voir tableau de correspondance).

*Alidade
inclinée à 45°
pour
le tir courbe*



*Grille
relevée à 90°
pour le tir tendu
uniquement
avec la grenade
spéciale de
32 mm M^{le} 52*



APPAREILS DE POINTAGE

Chaque photo représente : à gauche le fusil M^{le} 1936-51 et à droite le fusil US. 30 M 1 muni du manchon M 7 modifié.

TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

A. - Entre les stries du manchon M 7 et les portées.

Numéros des graduations	Portées (en m)
1	340
2	260
3	200
4	160
5	120
6	80

B. - Entre les graduations des chevrons de la grille de visée de la grenade anti-char de 73 mm à fusil M^{le} 1950 et les portées en tir tendu des grenades à fusil anti-personnel de 34 mm M^{le} 1952 et spéciale de 32 mm M^{le} 1952.

Numéros des chevrons	Portées en mètres des grenades de 34 mm et spéciale de 32 mm
50	150
75	200
100	240

MISE EN ŒUVRE

Les grenades anti-personnel à fusil M^{le} 1952 peuvent être tirées suivant les circonstances :

- sous angle fixe de 45° (lancement normal) ;
- sous angle variable (éventuellement).

LANCEMENT SOUS ANGLE CONSTANT DE 45° AVEC ENFONCEMENT VARIABLE

C'est le procédé normal de lancement des grenades anti-personnel. Il est utilisé en particulier contre les objectifs nettement définis de faible surface dont la destruction nécessite un réglage.

La position normale pour le tir de la grenade à fusil est la position à genou, la crosse de l'arme reposant à terre, appuyée contre la face gauche du genou du tireur et autant que possible sur un sol peu résistant.

Pour exécuter le tir sous l'angle de 45°, il faut :

- préparer l'arme ;
- placer la grenade ;
- charger l'arme ;
- pointer l'arme ;
- faire partir le coup.

1) Préparer l'arme :

- ouvrir la culasse ;
- relever l'alidade de visée en appuyant sur le poussoir pour l'incliner à 45° par rapport à l'axe du canon.

Pour le tir au fusil M^{le} 1936-51 :

- marquer sur la règlette des portées, la distance appréciée de l'objectif.

2) Placer la grenade :

- prendre une grenade et extraire de l'empenage les deux cartouches propulsives. *Pour la grenade de 34 mm retirer la goupille de sécurité de la fusée.* Saisir la grenade de la main droite en tenant l'empen-

nage vers le bas, faire glisser l'arme vers l'arrière avec la main gauche pour pouvoir coiffer le manchon avec la queue de l'empennage;

— enfoncer la grenade *sans forcer* jusqu'à la butée sur la bague de la réglette si on tire avec le fusil M^{le} 1936-51 ou jusqu'à la strie correspondant à la distance appréciée si le tir s'effectue au fusil US. Cal. 30 M1.

3) Charger l'arme :

— introduire dans la chambre la cartouche propulsive correspondant au calibre de l'arme et fermer la culasse.

4) Pointer l'arme :

— tenir l'arme comme il a été indiqué plus haut. Avec la ligne de mire de l'alidade de visée, pointer sur un point bien défini de repérage situé *dans la direction* de l'objectif et sensiblement à la même altitude que la position de tir.

5) Faire partir le coup :

— agir sur la détente en maintenant solidement l'arme dans la position de pointage.

Nota : S'assurer pendant l'exécution du tir :

— au fusil M^{le} 1936-51 que la graduation de la réglette n'a pas varié, au fusil US. Cal. 30 M1 que la strie utilisée est toujours la même.

11

LANCEMENT SOUS ANGLE VARIABLE GRENADE ENFONCÉE AU MAXIMUM

(Pour le tir au fusil M^{le} 1936-51 la réglette doit être rentrée à fond).

Tir
à 45°

Position
à genou



Le tir est exécuté en position debout, à genou, couché et même en marchant.

Dans ces positions, le tireur maintient l'arme en plaçant la main gauche en arrière de l'anneau grenadière, la main droite sur la poignée, l'index allongé le long du pontet.

La bretelle s'engage sous le bras gauche du tireur et prend appui sur la poitrine pour amortir les réactions du recul.

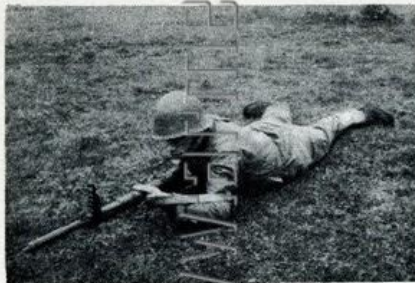
La crosse est maintenue entre la hanche et le bras droit. En position couchée elle prend appui sur le sol.

Pour tirer sous des angles inférieurs à 45° , la mise en direction se fait avec les chevrons de la grille de visée relevée perpendiculairement à l'axe du canon. Le tireur donne approximativement à l'arme l'inclinaison voulue en utilisant le chevron inférieur.

On peut tirer à 120 mètres selon les méthodes de tir des grenades anti-chars en utilisant le chevron inférieur de la grille de visée.

La mise en œuvre est ensuite identique à celle définie pour le tir à 45° .

Toutefois *la grenade est toujours engagée à fond* sur le manchon.



PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Avant l'exécution du tir.

S'assurer qu'il n'y a aucun corps étranger dans l'empennage des grenades.

Vérifier que la cartouche utilisée correspond au calibre de l'arme.

Pendant le tir.

Le personnel doit se trouver entièrement à l'abri contre les éclats en retour, surtout au cours des tirs à faible portée.

Ne jamais tirer de grenades mises à postes avec forçement.

Utiliser *EXCLUSIVEMENT* les CAR-
TOUCHES PROPULSIVES SANS BALLE
livrées avec les grenades.

Après le tir.

Tout projectile réel non éclaté doit être signalé
et détruit suivant les prescriptions réglementaires.

ENTRETIEN

Avant le tir, nettoyer soigneusement le manchon
du fusil avec un chiffon propre.

Pendant le tir, assurer le décrassage du manchon
avec un chiffon chaque fois qu'il a été lancé 20
grenades.

APPROUVÉ :

Paris, le 24 Décembre 1952

Le Colonel GOURAUD

Sous-Chef
d'État-Major de l'Armée de Terre

Signé : GOURAUD.

REMARQUE. — La France d'Outre-Mer dispose de 2 types de grenades de
modèles spéciaux désignés sous les noms de :

- grenade anti-personnel à fusil 32 Y ;
- grenade anti-personnel à fusil 32 Xo.

Ces engins qui n'ont aucun effet anti-char se tirent dans les mêmes condi-
tions que la grenade de 34 mm M^o 1952.